



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU RHÔNE

Direction départementale des Territoires
du Rhône

Lyon, le

9 NOV. 2010

Service Planification Aménagement Risques

Unité Prévention Risques

ddt-spar-pr@rhone.gouv.fr

Tél. 04 78 62 53 92

Fax : 04 78 62 54 94

Plan de Prévention des Risques Naturels d'inondation de la Brévenne et de la Turdine

BILAN DE LA CONCERTATION

1- Déroulement de la concertation

1-1- Première étape de la concertation

Le 2 mars 2009 a eu lieu, à L'Arbresle en présence du représentant du Préfet, une réunion de lancement du PPRNi de la Brévenne et de la Turdine. Cette réunion avait pour objectif la présentation des études réalisées dans le cadre de l'élaboration du PPRNi et afficher un échéancier prévisionnel, auprès des élus du bassin versant et des différentes personnes concernées par le projet. Chaque commune a reçu la carte des enjeux la concernant pour sa mise à jour.

Cette première étape a été suivie, le 4 juin 2009, d'une prescription du PPRNi à l'ensemble des 47 communes du bassin versant. Cette dernière remplace les prescriptions de février 2003 qui ne concernaient que 11 communes.

1-2- Deuxième étape de la concertation

1-2-1- Concertation avec les collectivités

Mai/juin 2009 :

Des réunions de concertation, par petits groupes de communes, ont été organisées par la DDT pour mettre à jour les **cartes des enjeux** élaborées par Ginger Environnement en 2006. Dans ce cadre une présentation du déroulement de la procédure du PPRNi a également été réalisée. Ont été concernées par ces rencontres les 20 communes du bassin versant particulièrement touchées par le risque inondation.

Un représentant du contrat de rivières Brévenne Turdine a été associé à ces réunions. Ces réunions ont fait l'objet d'un compte-rendu.

Participants	Dates et lieu de réunion
Communes de Sain Bel et Savigny	03 avril 2009 à Sain Bel
Communes de L'Arbresle et d'Eveux	07 avril 2009 à L'Arbresle
Communes de Nuelles, Fleurieux sur L'Arbresle et Châtillon d'Azergues	09 avril 2009 à Nuelles
Commune de Pontcharra sur Turdine	09 avril 2009 à Pontcharra sur Turdine
Communes de Bessenay, Brussieu, Courzieu et Chevinay	23 avril 2009 à Bessenay
Communes de Joux et de Saint Marcel l'Eclairé	24 avril 2009 à la DDE
Communes de Sainte Foy L'Argentière, Souzy et Saint Genis L'Argentière	27 avril 2009 à Sainte Foy L'Argentière
Communes de Saint Forgeux et Saint Loup	28 avril 2009 à Saint Forgeux
Commune de Tarare	13 mai 2009 à Tarare
Commune de Tarare	1er septembre 2009 à Tarare

Les huit communes suivantes : Meys, Grézieu Le Marché, Bully, Saint Romain de Popey, Sarcey, Aveize, Saint Laurent de Chamousset et Lozanne sont touchés par le risque inondation (aléas issus de l'étude hydrogéomorphologique) mais les enjeux en zone inondable sont peu importants. La mise à jour des cartes a donc été faite par entretien téléphonique. Ces entretiens ont permis également de dialoguer, avec les représentants des communes, sur le déroulement de la procédure PPRNi. Un compte rendu de chaque entretien a été fait.

Communes	Dates des entretiens téléphoniques
Meys	24 avril 2009
Grézieu Le Marché	07 mai 2009
Bully	07 mai 2009
Saint Romain de Popey	07 mai 2009
Sarcey	07 mai 2009
Aveize	28 mai 2009

Deux communes, Lozanne et Saint Laurent de Chamousset n'ont pas pu être contactées.

Les autres communes du bassin versant n'ont pas d'enjeux en zone inondable, elles n'ont donc pas été contactées dans ce cadre.

Décembre 2009 :

Le 04 décembre 2009 a eu lieu en Préfecture une réunion relative à la présentation de l'étude de réactualisation des aléas suite à la **crue des 1 et 2 novembre 2008**. Les nouveaux aléas concernaient les communes de la Brévenne : L'Arbresle, Sain Bel, Eveux, Châtillon d'Azergues, Nuelles, Bessenay, Brussieu, Chevinay, Fleurieux sur L'Arbresle, Courzieu, Savigny, Souzy, Sainte Foy L'Argentière et Saint Genis L'Argentière.

Mars/avril 2010 :

Des réunions de concertation, par petits groupes de communes, ont été organisées par la DDT en 2010 pour présenter le **premier dossier projet de PPRNi**. Ce dossier comprenait, pour chaque commune, les cartes d'enjeux mises à jour, les cartes d'aléas et les cartes de zonage la concernant, ainsi que la note de présentation et le règlement projet. Ces réunions ont permis de regarder de près chaque carte et d'expliquer surtout le zonage et le règlement. Ont été concernées par ces rencontres les 28 communes du bassin versant touchées par le risque inondation (aléas hydrauliques et aléas hydrogéomorphologiques).

Un représentant du contrat de rivières Brévenne Turdine a été associé à ces réunions. Un compte rendu a été réalisé suite à chacune de ces réunions.

Participants	Dates et lieu de réunion
Communes de Pontcharra sur Turdine et Sarcey	02 mars 2010 à Pontcharra sur Turdine
Communes de Joux et de Saint Marcel L'Éclairé	11 mars 2010 à la DDT
Communes de Sainte Foy L'Argentière, Saint Genis L'Argentière, Aveize, Grézieu Le Marché, Meys et Souzy	12 mars 2010 à Sainte Foy L'Argentière
Commune de Sain Bel	18 mars 2010 à Sain Bel
Communes de L'Arbresle, Eveux, Savigny et Bully	18 mars 2010 à L'Arbresle
Communes de Bessenay, Courzieu, Brussieu, Saint Laurent de Chamousset et Chevinay	19 mars 2010 à Bessenay
Communes de Saint Forgeux et Saint Romain de Popey	25 mars 2010 à Saint Forgeux
Commune de Saint Loup	25 mars 2010 à Saint Loup
Commune de Tarare	26 mars 2010 à Tarare
Communes de Nuelles, Fleurieux sur L'Arbresle, Châtillon d'Azergues et Lozanne	1er avril 2010 à Nuelles

Suite à ces réunions certaines communes ont fait part, par écrit, de leurs observations sur le dossier projet.

Suite à ces réunions ont également eu lieu des réunions spécifiques avec certaines communes, sur le dossier en lui même mais également pour des projets en cours : mairie de L'Arbresle (08 juillet 2010) et mairie de Tarare (13 juillet 2010).

Les 19 communes du bassin versant non directement concernées par la zone inondable (ou à la marge) ont été destinataires d'un courrier en date du 1er avril 2010. Ce courrier précisait que bien que non concernée directement par le risque la commune est concernée par la zone blanche de maîtrise de ruissellement du PPRNi. Étaient joints la note de présentation et le règlement du projet de PPRNi, pour avis.

Les 47 communes du bassin versant ont été invitées aux réunions publiques organisées en octobre 2009 et mai 2010.

1-2-2- Concertation avec le public

Octobre 2009 :

Trois réunions publiques ont eu lieu : le 1er octobre 2009 à Tarare, le 6 octobre 2009 à L'Arbresle et le 13 octobre 2009 à Sainte Foy l'Argentière. Ces réunions avaient pour objectif de présenter ce qu'est un PPRNi à la population et l'avancement du PPRNi Brévenne Turdine. Il y a eu environ 200 participants.

Février 2010 :

Le 4 février 2010 une réunion a été organisée par la CCI à Tarare afin de présenter ce qu'est un PPRNi aux industriels. Douze industriels étaient présents à la réunion.

Mai/juin 2010 :

Trois réunions publiques ont eu lieu : le 6 mai 2010 à L'Arbresle, le 10 mai 2010 à Pontcharra sur Turdine et le 1er juin 2010 à Sainte Foy l'Argentière. Ces réunions avaient pour objectif de présenter le projet de PPRNi de la Brévenne et de la Turdine à la population. Il y a eu environ 150 participants.

Juin 2010 :

Le dossier projet a évolué et a été amélioré suite à la concertation. Un exemplaire complet de ce dossier modifié a été déposé dans 5 communes du bassin versant pour consultation de la population : Tarare, Pontcharra sur Turdine, L'Arbresle, Sain Bel et Sainte Foy L'Argentière. Une permanence d'une ou d'une demie journée a été réalisée par la DDT dans chacune de ces 5 communes. Un cahier d'observations a été laissé, du 2 juin au 3 juillet 2010 pour que la population s'exprime sur le dossier.

Octobre 2010 :

Le 11 octobre 2010 une réunion a été organisée par la CCI à Tarare afin d'expliquer le projet de PPRNi aux industriels. Une dizaine d'industriels étaient présents à cette réunion.

Outils de communications utilisés :

- Prestation de communication passée avec la société privée Niagara, notamment pour apporter une aide dans le cadre de l'animation des réunions publiques.
- Mise à jour régulière du site internet de la DDT, sur lequel on peut trouver : le déroulement de la procédure du PPRNi, les cartes des enjeux et les cartes des aléas qui ont fait l'objet d'un porté à connaissance des élus, les présentations faites lors des réunions publiques ainsi que les comptes-rendus de ces dernières, la possibilité des poser des questions sur le site (FAQ).
- Réalisation de panneaux et de plaquettes expliquant le risque inondation et le PPRNi.
- Publicités dans les journaux pour annoncer les réunions publiques.
- Relais des informations par les mairies (bulletins municipaux...).
- Participation au forum organisé le 25 septembre 2010 à Lozanne sur les protections individuelles contre les inondations.

La mission communication de la DDT a apporté son aide pour l'organisation des réunions publiques, la production de document et a assurée le lien avec la presse (transmission des communiqués).

1-2-3- Concertation avec les administrations ou services concernés par le projet

Ils ont été invités à la réunion de lancement du PPRNi le 2 mars 2009 ainsi qu'aux réunions publiques.

Le premier dossier projet a été transmis par CDrom, le 26 mars 2010 pour avis à donner avant fin mai 2010, aux services suivants : les différents services internes à la DDT, la DREAL, le Conseil Général du Rhône, le Conseil Régional Rhône-Alpes, la Chambre Régionale d'Agriculture (CRA), Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) du Rhône, le Centre Régional de la Propriété Forestières, le Syndicat de Rivières Brévenne Turdine (SYRIBT), les communautés de communes concernées.

Ont donné leur avis les personnes suivantes : la Chambre Régionale d'Agriculture, le Département du Rhône et le SYRIBT.

La CCI a souhaité organiser elle même des réunions de travail pour ses ressortissants.

2- Analyse de la phase de concertation

D'une manière générale, la réalisation du PPRNi est approuvée par l'ensemble des personnes concernées. Le travail à l'échelle de l'ensemble du bassin versant, avec la gestion des eaux pluviales notamment, est également reconnu comme étant essentiel. Les récentes inondations de 2008, qui ont particulièrement touché le secteur, mobilisent d'autant plus l'intérêt général.

2-1- Les observations

2-1-1- Les observations des collectivités

Le soucis principal pour une commune est de comment articuler le PPRNi avec son document d'urbanisme. Le PPRNi approuvé sera annexé au PLU et est utilisé dans le cadre de l'instruction ADS. Il est soulevé par la plupart des communes que les cartes ne sont pas assez lisibles. Elles souhaiteraient un fond de plan cadastral.

Le collectivités ont également des projets plus ou moins avancés (stations d'épuration, parkings, zones d'activités, opérations de logements...), et elles s'interrogent sur leur faisabilité au vu du PPRNi.

2-1-2- Les observations du public

Généralement ce public a été fortement touché par les dernières inondations. Il recherche donc en priorité que soient réalisés des travaux en rivière, et/ou la possibilité de toucher des subventions par l'État pour réaliser eux même des protections individuelles. Le classement en zone d'inondation du PPRNi (notamment en zone rouge) inquiète les propriétaires qui craignent voir leurs biens dévalués. La plupart des personnes remarquent qu'il est difficile de repérer leur propriété sur les cartes.

2-2- Réponses apportées par la DDT dans le cadre du dossier

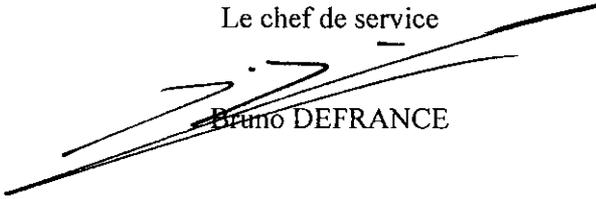
Les différents points soulevés par les administrations, élus et particuliers ont été examinés par la DDT et une réponse y est apportée, par courrier lorsque cela était nécessaire. Le détail des réponses figure dans les annexes à ce compte rendu:

- **L'annexe 1** récapitule, sous forme de tableau, les diverses observations et les réponses apportées par la DDT sur le dossier projet de mars 2010, suite aux rencontres avec les communes et à une première consultation des services. L'annexe 1 met en valeur les modifications apportées au dossier : à la note de présentation, au règlement et aux différentes cartes.
- **L'annexe 2** fait le compte rendu détaillé des permanences qui ont eu lieu dans 5 communes du bassin versant et analyse également les observations faites dans les cahiers mis à disposition du public en juin 2010.
- **L'annexe 3** récapitule, sous forme de tableau, les observations et les réponses apportées par la DDT sur le dossier projet de juin 2010. Dans cette annexe sont reprises les observations faites dans le cadre des permanences et des cahiers d'observations, lorsque la réponse entraîne une modification du dossier projet. L'annexe 3 met en valeur les modifications apportées au dossier : à la note de présentation, au règlement et aux différentes cartes.

Il est à noter que le service instructeur a régulièrement apporté des modifications et des évolutions au dossier projet (elles apparaissent dans les **annexes 1 et 3 "évolution du dossier projet"**), pour différentes raisons :

- Corriger des erreurs (sur les cartes de zonage par exemple), mise à jour des articles du code de l'environnement qui ont été modifiés, compléter la note de présentation.
- Apporter des précisions sur différents articles du règlement (pour faciliter la compréhension).
- Apporter des articles règlementaires nouveaux (cohérence avec d'autres règlements de PPRNi du département du Rhône, faisant suite à des réflexions en interne dans le but d'améliorer le dossier).
- Adapter les cartes de zonage au niveau de certains affluents à la confluence de la Brévenne ou de la Turdine, afin de traiter la correspondance entre les deux méthodes de détermination des aléas, ceci suite à des visites de terrain.

Le chef de service


Bruno DEFRANCE